

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS et de l'encadrement
DPAE 4
Bureau G 619
Affaire suivie par :
Nathalie MAMMES
Tél : 01 57 02 61 97
Mél : ce.dpae4@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Annexe 01

Circulaire n° 2021 – 102 du 16 décembre 2021

Diplômes exigés pour le recrutement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie contractuelle ATSS

(Diplômes requis pour s'inscrire au concours externe)

CONCOURS	TITRES ou DIPLOMES REQUIS et/ou EXPERIENCES PROFESSIONNELLES
Attaché d'administration de l'état (AAE)	Les candidats doivent être titulaires d'un BAC+3 niveau 6 (ancien II) ou équivalent
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)	Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat, d'un titre, un diplôme ou au moins de niveau 4 (ancien IV).
Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)	Sans condition de diplôme.
Adjoint technique de recherche et de formation – BAP A et B (ATRF)	Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 3 (ancien V) CAP ou BEP ou d'une qualification reconnue équivalente.
Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)	Les candidats doivent être titulaires, au moment des épreuves, soit : <ul style="list-style-type: none"> • soit d'un titre de formation ou diplôme mentionnés aux <u>articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique</u>, • soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.
Assistant de Service Social (ASSAE)	Les candidats doivent être titulaires, soit : <ul style="list-style-type: none"> • du diplôme d'État français d'Assistant de Service Social • d'un titre prévu à l'article L411-1 à L411-6 du code de l'action sociale et des familles.